

Haut Conseil de la Communication

République Centrafricaine



Haut Conseil de la Communication

# PLAN D'ACTION

## 2012 – 2016

Avec l'appui du projet « **Médias Indépendants pour la consolidation de la Démocratie** »

Mis en œuvre par l'Institut Panos Paris



avec le soutien de :



## Introduction

Le Haut Conseil de la Communication (HCC), institution de régulation des médias consacrée par l'article 103 de la Constitution, a pour objectif de consolider sa place dans le schéma institutionnel centrafricain et ainsi mieux garantir le pluralisme, l'indépendance des médias et la liberté des journalistes et responsables d'entreprises médiatiques. Cet objectif ne concerne pas uniquement les professionnels des médias, mais l'ensemble des citoyens centrafricains dans leur droit à disposer d'une information fiable et pluraliste leur permettant de se prendre en charge par la participation au débat démocratique pour voir leurs aspirations et leurs besoins pris en compte dans les décisions publiques ou encore de demander des comptes aux détenteurs des pouvoirs politiques, économiques et sociaux.

Le rôle des professionnels des médias et du régulateur est donc central pour l'avenir des Centrafricains.

Pour voir ce rôle du secteur médiatique consolidé, l'institution de régulation a décidé d'établir un plan d'action tenant compte de deux échéances extrêmement importantes. Concernant le pluralisme, le passage à la diffusion numérique terrestre d'ici 2015 pour la télévision facilitera la création des chaînes de télévision et la diffusion de programmes, par l'abaissement des coûts de production et de diffusion. Les Centrafricains auront donc accès à davantage de contenus médiatiques. Par ailleurs, le HCC joue un rôle central dans la régulation des campagnes électorales. Là encore, le Haut Conseil de la Communication entend jouer son rôle dans la bonne marche des processus démocratiques en République Centrafricaine en renforçant ses capacités de monitoring et de régulation avant les prochaines élections présidentielles et législatives de 2016.

L'atelier « Stratégie de renforcement de l'institution de régulation des médias », qui s'est tenu dans les locaux de l'Institut Panos Paris en République Centrafricaine, du 24 au 29 mai 2012, a permis l'élaboration du plan d'action 2012-2016 du Haut Conseil de la Communication en réunissant autour de trois experts, les membres du Bureau, des membres des services techniques et des personnels administratifs. Le Plan d'action, présenté ce mercredi 30 mai 2012, est le fruit de ces travaux.

Ce plan d'action découle du travail mené lors de l'atelier « Stratégie de renforcement des capacités de l'institution de régulation des médias », organisé du 23 au 29 mai 2012, dans le cadre du projet « Médias Indépendants pour la consolidation de la Démocratie » (MID) mis en œuvre par l'Institut Panos Paris, grâce au soutien de l'Union Européenne et de l'Ambassade de France en RCA. L'Institut Panos Paris poursuit donc sa collaboration avec le Haut Conseil de la Communication débuté lors de la mise en œuvre du Projet d'Appui aux Médias Centrafricains (PAMCA) de 2009 à 2011.

Cet atelier a été animé par Karim Bénard-Dendé, expert Médias et gouvernance démocratique, Jean-Marcel Bosamba-Malanga, responsable du Secrétariat d'Instruction du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) de la République Démocratique du Congo et Gilbert Kogrengbo, expert national en droit des médias.

L'Institut Panos Paris poursuit également son appui à la structuration du secteur médiatique centrafricain dans le cadre des projets Pro Par JDH (Projet de Formation Pratique sur le journalisme sensible aux Droits de l'Homme) et MAVIH (Médias d'Afrique contre le VIH Sida).

## Sommaire

Introduction .....	2
Sommaire .....	3
1. Constats relatifs à la situation institutionnelle du Haut Conseil de la Communication .....	4
1.1. Position du HCC au sein des institutions de la République.....	4
1.2. Mise en place de l'organisation interne du HCC.....	5
1.3. La nécessité d'une amélioration du cadre réglementaire de la régulation en République Centrafricaine.....	5
1.4. La nécessité d'une sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la société sur la régulation des médias .....	6
2. Partenariats développés par le Haut Conseil de la Communication .....	7
3. Plan d'action 2012-2016 .....	7
3.1. Objectifs 2012-2016.....	8
3.2. Activités.....	8



## 1. Constats relatifs à la situation institutionnelle du Haut Conseil de la Communication

Le constat général est celui d'une position institutionnelle et d'une légitimité à renforcer pour l'institution de régulation des médias en République Centrafricaine.

### 1.1. Position du HCC au sein des institutions de la République

#### **Une institution dont le statut est défini par la Constitution**

Le Haut Conseil de la Communication (HCC) est une institution dont le statut est défini dans l'article 103 de la Constitution. A ce titre, elle est reconnue comme l'une des institutions de base de la République Centrafricaine. Le HCC existe depuis 2004 et la mandature de l'actuelle équipe de son bureau existe depuis 6 ans. Cette équipe qui a acquis une certaine expérience de régulation notamment avérée pendant la période électorale doit préparer la venue de la prochaine mandature qui doit être mise en place dans une année.

#### **Une institution qui ne bénéficie pas assez du soutien de l'Etat**

Cependant, son rôle de régulation du secteur médiatique n'est pas assez reconnu par l'Etat. En effet, il lui est difficile de rentrer en possession de la ligne budgétaire prévu par la loi de finances : au mieux 20% de cette ligne est mis à disposition du HCC chaque année. Par ailleurs, le HCC ne dispose toujours de bâtiment propre : son siège provisoire est toujours localisé dans les locaux du Ministère des Affaires Etrangères. Le manque de moyens humains et budgétaires constitue une limite sérieuse à la crédibilisation de l'institution de régulation des médias.

#### **De bonnes relations avec le Parquet et le Ministère de la Communication**

Les relations de travail avec le Ministère public, notamment dans la transmission des dossiers relevant de procédures pénales, sont bonnes. Cependant, elles pourraient être améliorées pour une meilleure transmission des dossiers dont se saisit le Parquet. De même, les relations de travail avec le Ministère de la Communication ont constitué l'une des forces de la régulation en République Centrafricaine, notamment par la tenue des réunions de concertation. La réactivation de l'organisation de ces réunions permettrait de remettre en place un cadre efficace pour l'amélioration de la régulation des médias.

#### **Un manque de visibilité de l'institution de régulation des médias**

Le HCC souffre d'un manque de visibilité. Pourtant, des rapports de monitoring mensuels sont produits et les manquements relevés font l'objet de procédures initiées par le Secrétariat d'instruction. Cependant, les rapports et les décisions ne sont pas assez communiqués à l'opinion publique centrafricaine et aux professionnels des médias. Ce défaut de communication fragilise la position institutionnelle du HCC vis-à-vis des acteurs du secteur médiatique. Pourtant, la régulation



des médias pendant la dernière période électorale avait permis de consolider les compétences des personnels des différents services du HCC et de démontrer de l'utilité et de l'expertise de l'institution de régulation des médias en République Centrafricaine.

## 1.2. Mise en place de l'organisation interne du HCC

### **Deux services techniques fondamentaux ont été mis en place pendant les deux dernières années**

L'Accompagnement bénéficié de l'Institut Panos Paris dans le cadre du Projet d'appui aux Médias Centrafricains (PAMCA) en 2009- 2011 avait permis de mettre en place le service de monitoring des médias et le Secrétariat d'instruction et de former le personnel de ces services. Ces deux services fonctionnent de manière normale, mais avec des équipements de monitoring des médias qui nécessite un renouvellement. Par ailleurs, certains aspects de la régulation des médias ne peuvent être surveillés, notamment le respect des fréquences attribués par les diffuseurs. De plus, le HCC ne dispose pas d'organes décentralisés lui permettant de suivre l'activité des médias en province, en particulier celle des radios communautaires.

### **Des capacités à renforcer**

Bien que les capacités des personnels et membres du bureau du HCC aient été renforcées, il convient de poursuivre l'effort afin de renforcer la crédibilité du travail effectué par le HCC. Ce renforcement des capacités passe notamment par une meilleure participation du HCC aux travaux des organisations internationales réunissant les institutions de régulation (RIARC et REFRAM).

### **Des manques en matière d'archivage et de documentation**

Le HCC ne dispose pas de dispositif d'archivages et de documentation approprié pour une plus d'efficacité des procédures administratives et judiciaires. Les locaux actuels ne permettent pas de mettre en place un embryon d'archivage.

### **Vers une meilleure mobilisation du Bureau du HCC**

Le bureau du HCC éprouve des difficultés à se rendre visible aux yeux des autres institutions et des acteurs du secteur médiatique. Des réunions organisées de façon périodique dont les résultats sont communiqués à l'opinion publique permettront de consolider la position institutionnelle du HCC.

## 1.3. La nécessité d'une amélioration du cadre réglementaire de la régulation en République Centrafricaine

Le Haut Conseil de la Communication poursuit un travail d'identification des possibilités d'amélioration du cadre juridique centrafricain, qui se base aujourd'hui sur l'ordonnance n°05.002 du 22 février 2005, modifiant la loi sur la liberté de la communication de 2003. Par ailleurs, le cadre réglementaire définissant le champ de compétence de la juridiction administrative que constitue le HCC reste à expliciter. Ce travail doit conduire à une clarification des procédures internes du HCC.



Cette clarification faciliterait la sensibilisation des acteurs du secteur médiatique à leurs droits et devoirs attribués par le cadre législatif et réglementaire du secteur médiatique centrafricain.

#### **1.4. La nécessité d'une sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la société sur la régulation des médias**

Le cadre juridique et réglementaire de régulation des médias centrafricains semble peu connu des professionnels des médias, des membres de l'appareil judiciaire et du grand public. En outre, le rôle du Haut Conseil de la Communication est également peu connu. Cette méconnaissance du rôle des activités du HCC nuit à sa position institutionnelle et à l'efficacité de son action qui est de garantir la liberté de la presse et le pluralisme par une régulation indépendante des médias.

## 2. Partenariats développés par le Haut Conseil de la Communication

Partenaires	Coopération avec le HCC	Année d'exécution
<b>Institut Panos Paris / PAMCA</b> (1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des membres du Bureau et du personnel sur les principes de régulation des médias</li> <li>• Recrutement, formation et prise en charge : Service du monitoring des médias et Secrétariat d'Instruction</li> </ul>	2009 - 2011
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation siège provisoire (PNUD)</li> </ul>	2009
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elections : Plan de dynamisation du HCC - Elaboration Code de Bonne Conduite - Réunion avec les Acteurs politiques et les Hommes des médias</li> </ul>	2009-2010
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui financier et Installation réseau Internet</li> </ul>	2010-2011
<b>PNUD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier de sensibilisation des leaders communautaires sur le rôle du HCC dans le maintien de la paix et cohésion sociale (Projet PRED)</li> </ul>	2011
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relecture des textes organiques du HCC (non réalisée)</li> </ul>	2011
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elections : Appui financier – Internet – Sensibilisation et Formation des journalistes et responsables des radios communautaires sur les textes organiques du HCC</li> </ul>	2010-2011
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voyages d'imprégnation des Hauts Conseillers (Sénégal et Bénin)</li> </ul>	2010
<b>Coopération française</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation en informatique des Hauts Conseillers</li> </ul>	2009
<b>UNESCO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dotation en matériel de monitoring</li> </ul>	2008
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dotation en documentation pour la bibliothèque</li> </ul>	2009
<b>Organisation Internationale de la Francophonie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des hommes des médias sur les textes organiques du HCC</li> </ul>	2009
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dotation en outils informatiques</li> </ul>	2009
<b>BINUCA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dotation en mobilier et en consommables</li> </ul>	2005 et 2011
<b>Ambassade d'Egypte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dotation en matériel informatique</li> </ul>	2005

(1) Le Projet PAMCA (Projet d'Appui aux Médias Centrafricain) a bénéficié du soutien financier de l'Union Européenne et de Cordaid

## 3. Plan d'action 2012-2016

Le plan d'action du Haut Conseil de la Communication (HCC) a pour objectif de préparer deux échéances importantes pour le secteur médiatique centrafricain : le prochain processus électoral en 2016 (élections présidentielles et législatives) et le passage en numérique de la diffusion des télévisions en République Centrafricaine en 2015.



### 3.1. Objectifs 2012-2016

Outre les objectifs opérationnels liés aux deux prochaines échéances majeures pour le secteur médiatique centrafricain (passage à la télévision numérique et le cycle électoral de 2016), la mise en œuvre du Plan d'action 2012-2016 du Haut Conseil de la Communication a pour objectif général de **renforcer les capacités et la légitimité du Haut Conseil de la Communication pour consolider la liberté de la communication et le pluralisme médiatique dans le but de contribuer à l'amélioration des processus démocratiques en République Centrafricaine.**

Pour atteindre cet objectif, le Haut Conseil de la Communication s'est fixé deux grands objectifs spécifiques.

- **Objectif spécifique 1 : Renforcer les capacités du HCC pour assurer une plus grande liberté de la communication et un progrès du pluralisme dans le secteur médiatique centrafricain**
  - **Résultat attendu 1 : les capacités du HCC sont renforcées et permettent d'assurer une plus grande liberté dans l'exercice du métier de journaliste et un progrès du pluralisme dans le secteur médiatique centrafricain**
  
- **Objectif spécifique 2 : Asseoir la légitimité du Haut Conseil de la Communication auprès des professionnels des médias, des autres institutions de la République, des institutions régionales et internationales et du grand public**
  - **Résultat attendu 2 : Le rôle du HCC est reconnu par les professionnels des médias, les autres institutions de République, les institutions régionales et internationales et par le grand public**

### 3.2. Activités

Le plan d'action du Haut Conseil de la Communication court la période de 2012 – 2016.





## Haut Conseil de la Communication

Activité	Description de l'activité	Objectif	Cible/ bénéficiaire	Période d'exécution	Résultats attendus
I. Relecture des textes de base	<b>1.1</b> Relecture des textes de base du HCC	Comblent les lacunes et incompatibilités constatées dans les textes organique et réglementaire du HCC.	HCC, Min-Comm., professionnels des médias, juristes, société civile.	Juin -Septembre 2012	Les imperfections et lacunes constatées dans les textes de base du HCC sont comblées et renforcées en tenant compte de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) et de la Radio Numérique Terrestre (RNT) dans le champ d'action du Régulateur (HCC)
	<b>1.2</b> Relecture de la loi sur la Communication en RCA	Compléter et renforcer le texte de loi qui régit la Communication en RCA	HCC, Min-Comm., professionnels des médias, juristes, société civile.	Juin -Septembre 2012	La loi sur la Communication en RCA est renforcée
	<b>1.3</b> Organisation d'un Atelier de validation des textes relus	Valider après amendements les textes relus dans une approche participative par des contributions visant à améliorer l'avant projet des textes proposés par le HCC	HCC, Min-Comm., professionnels des médias, juristes, société civile.	Septembre-décembre 2012	A l'issue de l'atelier, les textes de base du HCC et ceux relatifs aux médias sont relus, amendés, validés et disponibles.  Les textes relus sont acceptés par tous.
	<b>1.4</b> Diffusion des projets des textes du HCC	Mettre à la disposition des professionnels des médias, des juristes et du public les projets des textes régissant le HCC et la Communication en RCA	HCC, juristes, journalistes, médias et public	décembre 2012 – mars 2013	Les modifications apportées dans le contrôle et suivi ainsi que les sanctions prévues dans les textes régissant le secteur de la communication en RCA sont portées à la connaissance des professionnels des médias.
	<b>1.5</b> Plaidoyer pour la modification des textes auprès du Gouvernement et de l'Assemblée Nationale	Sensibiliser les membres du Gouvernement et les parlementaires sur la nécessité d'adopter les projets de textes proposés par le HCC	HCC, Min-Comm. Commission des textes, professionnels des médias, juristes, Assemblée Nationale	décembre 2012 –juin 2013	Les projets de textes sont acceptés par tous et adoptés par l'Assemblée Nationale.
II. Sensibilisation	<b>2.1</b> Sensibilisation des professionnels des médias et du public sur les textes régissant le HCC et le secteur des médias	Faire connaître les textes régissant le HCC et l'exercice de la liberté de la Communication en RCA au grand public	Hauts conseillers / cadres du HCC, professionnels des médias	Après modification du cadre juridique	Bonne perception des missions et rôle du HCC.
	<b>2.2</b> Renforcement des capacités des professionnels des médias	Former les responsables des médias centrafricains à un management éditorial respectant le cadre juridique en vigueur	Hauts conseillers / cadres du HCC, responsables des médias	Après modification du cadre juridique	Les professionnels des médias disposent des outils et instruments juridiques devant régir la communication en RCA. Les dérapages dans les contenus médiatiques, source de conflits, sont prévenus.



## Haut Conseil de la Communication

	2.3	Vulgarisation des textes régissant le HCC et le secteur des médias en province	Doter les journalistes et correspondants des Radios Rurales et Communautaires des outils et instruments juridiques susceptibles de les aider dans l'exercice de leur profession	HCC, médias, journalistes	Après modification du cadre juridique	Les professionnels des médias disposent des outils et instruments juridiques devant régir la communication en RCA.  Les dérapages dans les contenus médiatiques, source de conflits, sont prévenus.
	2.4	Animation d'un magazine hebdomadaire radio et TV (sur TVCA et radio nationale)	Doter le HCC des outils de communication (tranche d'antenne).	HCC, médias et public	Juin 2012 – décembre 2016	Le HCC communique facilement avec les acteurs des médias et le public centrafricain. Les activités du régulateur sont vulgarisées
	2.5	Publication périodique des rapports de monitoring des médias	Informers le public et les professionnels des médias sur les activités du Service de monitoring du HCC	SMHCC	Juillet 2012 – décembre 2016	Le public et les professionnels des médias sont informés sur les activités du Service de monitoring.
	2.6	Création et animation d'un site web du HCC	Informers le public et les professionnels des médias sur l'ensemble des activités de régulation des médias en RCA	HCC, OMCA, ARC, UJCA, GEPPIC, ART, RIARC, REFRAM	Juillet 2012 – décembre 2016	Le public et les professionnels des médias sont informés sur les activités de régulation des médias en RCA
III. Elaboration des textes réglementaires pour le passage au tout numérique	3.1	Elaboration de textes réglementaires fixant les conditions de délivrance des autorisations de publication et d'attribution des fréquences pour l'exploitation des médias numériques privés en RCA	Définir les modalités et conditions de délivrance par le HCC des autorisations de publication ou d'attribution de fréquence pour l'exploitation des médias numériques privés en RCA	HCC, promoteurs (éventuels), juristes, professionnels des médias	Mars – mai 2013	Les autorisations sont délivrées dans le respect des conditions légales et réglementaires.  Les médias numériques sont règlementés
	3.2	Elaboration d'un canevas de rédaction des cahiers de charges ou conventions entre le HCC et les radios et télévisions publiques et privées numériques	Définir les termes juridiques et clauses des éventuelles conventions devant lier le HCC avec les médias publics et privés numériques	HCC, radios et TV publiques et privés, Min-Comm., grand public	Mars – mai 2013	Les clauses des éventuelles conventions entre le HCC et les médias privées numériques sont clairement définies



## Haut Conseil de la Communication

IV. Renforcement des capacités du HCC	4.1	Renforcement en équipements de monitoring	Doter les Services techniques du HCC en équipements adéquats pour le monitoring	HCC, médias et public	Janvier 2013 - décembre 2016	-	Les Services techniques du HCC disposent de matériels en bon état pour bien assurer leur mission
	4.2	Formation des hauts conseillers et cadres du HCC	Renforcer la capacité des hauts conseillers et cadres du HCC	HCC, médias et public	Août 2012 - décembre 2016	-	Les hauts conseillers et cadres du HCC sont formés
	4.3	Suivi du respect des cahiers de charges et contrôle des stations radios et TV publiques et privées	Assurer le respect des obligations des cahiers de charges par les responsables des stations radios et TV publiques et privées	HCC/ médias et public	Janvier 2013 - décembre 2016	-	Les grilles de programmes et les cahiers de charges des stations publiques et privées sont respectés
	4.4	Mise en place des organes régionaux du HCC	Monitorer les médias en province	HCC, Collectivités locales, Min-Comm. ARC	Janvier-juin 2013	-	Le HCC est en capacité de réguler les médias en province
	4.5	Documentation et archivage	Disposer d'une base de données accessible et permanente du HCC	HCC, professionnels des médias et public	Juin 2012 - décembre 2016	-	Les documents et archives sont disponibles et préservés Le documentaliste et l'archiviste sont opérationnels
	4.6	Renforcement des capacités des journalistes culturels pour une meilleure promotion des arts et de la culture centrafricains	Renforcer et promouvoir la production des contenus sur les arts et la culture centrafricains	HCC, journalistes culturels, Min-Arts et Culture, Min-Comm. Min-Tourisme.	Janvier 2013 - décembre 2016	-	Les journalistes culturels participent à la promotion des arts et de la culture centrafricains à travers les médias

